

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 7 décembre 2022 à 11 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

22-12-759

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-760

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

22-12-761

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre dernier se fera à une séance subséquente.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-762

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357-3 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Madame la conseillère Suzanne Parisé donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 357-3 visant à remplacer l'article 2 du règlement numéro 357 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de permettre la publication des avis légaux sur le site internet de la Ville et dans le journal local sous certaines conditions et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-12-763

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Suzanne Parisé, Véronie Whear, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire